

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 27 août 2025 portant nomination de la déléguée interministérielle à la sécurité routière et déléguée à la sécurité routière à l'administration centrale du ministère de l'intérieur par intérim

NOR : INTP2523927D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu la Constitution, notamment son article 13 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-779 du 24 juillet 1985 modifié portant application de l'article 25 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 fixant les emplois supérieurs pour lesquels la nomination est laissée à la décision du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1^{er}. – Mme Michèle LUGRAND, administratrice de l'Etat du deuxième grade, cheffe de service, adjointe à la déléguée à la sécurité routière à la délégation à la sécurité routière, est nommée déléguée interministérielle à la sécurité routière et déléguée à la sécurité routière à l'administration centrale du ministère de l'intérieur par intérim, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Art. 2. – Le Premier ministre et le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 août 2025.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

FRANÇOIS BAYROU

*Le ministre d'État,
ministre de l'intérieur,*
BRUNO RETAILLEAU